

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE -
TRIBUNAL DE POLICE DE SENLIS
8, Rue JULES MICHELET
60109 CREIL

CLASSEMENT OPPOSITION OP

L'Officier du Ministère Public

à

Cabinet DEHAN SCHINAZI Avocats
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler :

Monsieur,

En réponse à votre opposition d'ordonnance pénale

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000203** INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR, DE L'ARRET IMPOSE PAR LE PANNEAU
"STOP" A UNE INTERSECTION DE ROUTES ART.R.415-6 AL.1, ART.R.411-25 AL.1,AL.3 C.ROUTE.
ART.R.415-6 AL.2,AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à
en date du par procès verbal n° dressé par
avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

et après examen des motifs indiqués dans votre courrier, j'ai le plaisir de vous informer que je procède au classement de cette ordonnance pénale à titre tout à fait exceptionnel.

Je vous prie d'agrèer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à CREIL, le 28/01/2025

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

Officier du Ministère Public

